

Le 10 juillet 2003

Monsieur Alain Viau, directeur régional
Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs
92, 2^e Rue Ouest, Bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Monsieur,

L'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent (OFBSL) vient de terminer la rédaction du rapport final portant sur l'état de la forêt publique bas-laurentienne. Nous profitons de la présente pour vous transmettre copie dudit rapport.

Par ailleurs, il nous semble approprié de vous livrer, de manière succincte, l'essentiel des résultats provenant de l'analyse que nous avons faite de l'état de la forêt publique.

I – Récolte problématique dans le groupe sapin-épinettes (SEPM)

En ce qui concerne le groupe SEPM, l'analyse des données nous apprend qu'il se récolte 81 % du volume annuel de sapin-épinettes de 50 ans et plus dans des peuplements forestiers, dits « intéressants à récolter » (peuplements résineux purs, volume de bois élevé, pente faible, bon drainage, massif forestier), ne représentant que 55 % du volume SEPM. À l'inverse, on ne récolte que 19 % du volume annuel de SEPM de 50 ans et plus à l'intérieur de peuplements forestiers, dits « moins intéressants à récolter » (volume de bois peu élevé, peuplement de feuillus, peuplement isolé, pente forte, mauvais drainage), ces derniers comptant pour 45 % du volume SEPM présent dans les forêts de 50 ans et plus

Le maintien de cette pratique où l'on récolte principalement les plus beaux peuplements forestiers mènera à court terme à un épuisement du volume SEPM dans ces derniers.

Dès lors, il faudra, pour maintenir le niveau de récolte, s'approvisionner exclusivement, soit dans des peuplements feuillus et mélangés, soit dans des conditions de pente ou de drainage défavorables, ou à l'intérieur des peuplements dégradés ou isolés de faible superficie, ce qui est à notre avis peu plausible considérant les frais élevés y étant associés.

Une approche de récolte différente doit donc être envisagée à court terme si l'on veut se donner toutes les chances de maintenir le niveau de récolte actuel ou, à tout le moins, garantir un niveau de récolte le plus près possible de ce qui prévaut actuellement.

II – L'aménagement et la récolte des feuillus durs

Lorsqu'on analyse le rythme des travaux de coupes partielles (notamment le jardinage) effectués dans les peuplements feuillus, on convient que ce rythme pourrait être maintenu si les conditions suivantes étaient réunies, c'est-à-dire :

- que la quasi-totalité des peuplements potentiels (bonne densité) non traités jusqu'à maintenant fasse l'objet d'une intervention;
- que la qualité des peuplements traités dans les années antérieures soit suffisante pour effectuer à nouveau, au moment prévu, un jardinage ou une éclaircie avec une bonne proportion de bois de qualité sciage ou déroulage. Nous n'avons pu, dans le cadre de l'étude sur l'état de la forêt publique, vérifier la qualité des bois feuillus présents à l'intérieur des divers peuplements forestiers du territoire.

Par ailleurs, un fort pourcentage (37 %) du volume de feuillus durs provient de la récolte des peuplements résineux et mélangés. Sachant, d'une part, que la maturité des feuillus durs et du sapin diffère et, d'autre part, qu'il se coupe bon nombre de peuplements de classe d'âge de 50 ans où les feuillus durs n'ont pas encore atteint leur pleine maturité (à moyen terme il y aura un rajeunissement généralisé des peuplements forestiers), il y a donc lieu d'être préoccupé sur le maintien d'un volume de feuillus durs de qualité sciage à l'intérieur des peuplements résineux et mélangés.

III – L'aménagement et la récolte du cèdre

Outre la problématique d'approvisionnement décrite dans le rapport sur l'état de la forêt publique, nos interrogations portent sur le « renouvellement » du cèdre à l'intérieur des peuplements forestiers où ce dernier est minoritaire.

En effet, le volume de cèdre identifié comme essence compagne (moins de 25 % du volume total du peuplement) représente 36 % du volume total accessible de cette essence. Considérant que la plupart des peuplements forestiers contenant ce volume dit « épars » sont récoltés à un moment ou à un autre par le biais d'une coupe totale, y a-t-il lieu d'être inquiet du maintien à long terme de cette essence, ne sachant pas si son renouvellement est réellement garanti là où elle est minoritaire?

IV – Les vieilles forêts

La conservation de vieilles forêts est devenue une préoccupation majeure en regard du maintien d'un certain niveau de biodiversité. Étant parmi les écosystèmes les plus à risque de disparition, il est de plus en plus reconnu et nécessaire d'assurer le maintien d'une proportion minimale de vieilles forêts.

Il reste, selon notre étude, 7,9 % de vieilles forêts potentielles sur le territoire public. En ajoutant les forêts candidates (celles en voie de devenir des vieilles forêts), la proportion passe à 20,3 %. La situation n'est probablement pas encore critique quoiqu'elle soit plus problématique sur le territoire de l'unité de gestion du Grand-Portage. Toutefois, considérant que des interventions forestières ont lieu tous les ans dans les vieilles forêts et forêts candidates, il faut rapidement décider du niveau de protection que l'on veut y accorder, d'autant plus que les vieilles forêts situées à l'intérieur de grands massifs forestiers se font rares.

V – Les jeunes forêts

La situation des jeunes forêts publiques dans le Bas-Saint-Laurent (classe d'âge 10 ans en 1990-1993) pourrait être qualifiée d'assez satisfaisante principalement en raison des plantations dont le stocking et la croissance rejoignent, voire dépassent, les attentes prévues.

Néanmoins, il faut souligner que le quart des superficies associées à ces jeunes forêts sont dans un état jugé « insatisfaisant », ce qui signifie qu'elles présentent un retard d'installation et/ou de croissance.

En outre, on remarque également que la présence des essences feuillues, même dans les plantations, est plus élevée que prévu. Ce fait pourrait laisser entrevoir un rendement futur en résineux probablement inférieur à celui estimé actuellement pour ces sites.

Enfin, dans la mesure où l'on accepte l'hypothèse suivante : à savoir que « le portrait des jeunes forêts, notamment les plantations, est satisfaisant grâce à l'entretien chimique effectué à l'époque », il y a lieu de se questionner sur l'état des sites en régénération après l'abandon des phytocides.

Nous avons voulu, en vous présentant ce résumé, faire le point rapidement sur les résultats que nous trouvons essentiels. Évidemment, la lecture du rapport final permet une compréhension plus large des méthodologies employées ainsi que des résultats livrés par notre organisme.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez au rapport sur l'état de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent, recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bruno Chabot, ing.f.
Directeur général

p.j